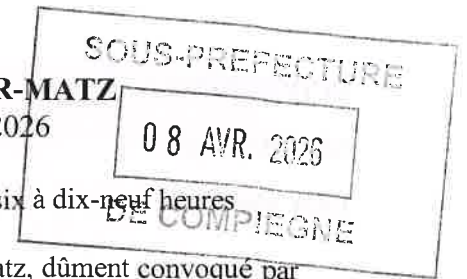




COMMUNE de MAREST-SUR-MATZ
SEANCE DU 1er AVRIL 2026



Séance ordinaire du premier avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Date de la convocation :
23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026
Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 9
- pouvoirs : 2
- suffrages exprimés : 11

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé :

Mme LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à M. VERNEY Florian

Mme HAVARD Corinne qui donne pouvoir à M. BONICHOT Alain

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Délibération 03.2026.05

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales (articles L.2121-22 et suivants et articles R.2122-18 à R.2122-20),

Vu la nécessité d'assurer la transparence et la régularité des procédures de passation des marchés publics,

Considérant que les candidats sont :

- VERNEY Florian
- LECLERE Aurélie
- YVER Alain
- DEMEESTER Christophe
- SCHOUTEETEN Nicolas
- SEGRE Marc
- GOY Gaël

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 :

Il est créé au sein du Conseil municipal la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**.

Article 2 :

Considérant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Suite à son renouvellement et à son installation, le conseil municipal :

DECIDE de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres

La composition de la Commission est la suivante :

Nom	Fonction	Titulaire / Suppléant
VERNEY Florian	Président	
LECLERE Aurélie	Conseiller municipal	Titulaire
YVER Alain	Conseiller municipal	Titulaire
DEMEESTER Christophe	Conseiller municipal	Titulaire

SCHOUTEETEN Nicolas	Conseiller municipal	Suppléant
SEGRE Marc	Conseiller municipal	Suppléant
GOY Gaël	Conseiller municipal	Suppléant

Article 3 :

La Commission a pour missions :

- L'ouverture des plis,
- L'examen des offres,
- L'émission d'avis sur l'attribution des marchés communaux,
- Le respect des règles de transparence et d'égalité entre les candidats.

Article 4 :

La présente composition est valable pour la durée du mandat municipal. Toute modification sera soumise à une nouvelle délibération.

Article 5 :

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 02 avril 2026

Maire – M. Florian VERNEY



Secrétaire de Séance – Mme Christelle AUMONT

